



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 19 mars 2014 à 20 h en la salle « Rivière-Bonjour » au sous-sol de l'Édifice de La Matanie situé au 158, rue Soucy à Matane.

Présences :

MM. Jocelyn Bergeron, maire de Saint-Jean-de-Cherbourg
Jean-Pierre Chouinard, maire de Saint-Léandre
Réginald Desrosiers, maire de Sainte-Félicité
Alain Dugas, maire de Les Méchins
Pierre Dugré, maire de Sainte-Paule
Patrice Gauthier, maire suppléant de Saint-Ulric
Jérôme Landry, maire de Matane
Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme
André Morin, maire de Grosses-Roches
Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables
Pierre Thibodeau, préfet et maire de Saint-Ulric
Roger Vaillancourt, maire de Saint-René-de-Matane

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur Pierre Thibodeau, préfet et maire de Saint-Ulric. Mesdames Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, et Josée Roy, secrétaire de direction et adjointe au greffe, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 20 h 15.

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Rencontre avec le président et le vice-président du conseil d'administration du CLD de La Matanie, messieurs Gaétan Bouffard et Denis Paquet (18 h 30);
- 4- Procès-verbaux :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC tenue le 19 février 2014;
 - 4.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 4 mars 2014;
 - 4.3 Entériner les décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 4 mars 2014;
- 5- Dossiers régionaux :
 - 5.1 Suivi des dossiers;
 - 5.2 Politique nationale de la ruralité 2014-2024 (PNR 3) :
 - 5.2.1 Autorisation signature du Pacte rural 2014-2019;
 - 5.2.2 Formation annuelle des agents de développement rural sous le thème « L'agent innovant au cœur du changement : l'an 1 de la PNR 3 », du 6 au 9 mai 2014 dans l'Outaouais;
 - 5.3 Pacte rural – PNR II :
 - 5.3.1 Demande de versement de la quatrième et dernière tranche d'aide financière – Projet de territoire « Implantation du centre de développement et de recherche en imagerie numérique »;
 - 5.3.2 Engagements des sommes disponibles;
 - 5.4 Projet régional éolien BSL
 - 5.5 Demande d'appui – projet d'agrandissement Verreault Navigation;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)

- 5.6 Demande de soutien technique au MSP – Étude visant la réorganisation de l'offre de services en matière de sécurité incendie sur le territoire de la MRC;
- 5.7 CLD de La Matanie :
 - 5.7.1 Entente de principe MRC-CLD;
 - 5.7.2 Autorisation paiement – 1er versement (50 %) de la contribution des municipalités, année 2014;
 - 5.7.3 Dépôt des états financiers du CLD au 31 décembre 2013;
- 5.8 Coalition Urgence Rurale du Bas-Saint-Laurent – Renouvellement d'adhésion pour 2013-2014;
- 5.9 Table de concertation des groupes de femmes du BSL – 8e Rassemblement annuel du Réseau de solidarité municipale du BSL;
- 5.10 Plan stratégique 2014-2019 de la Commission scolaire des Monts-et-Marées (CSMM);
- 5.11 Association touristique régionale (ATR) de la Gaspésie – Gala des Grands Prix du tourisme gaspésien 2014, le 4 avril à Mont-Joli;
- 6- Administration générale / développement économique et rural :
 - 6.1 Approbation des comptes à payer et des chèques émis :
 - 6.1.1 Service d'évaluation foncière;
 - 6.1.2 Service d'inspection et d'émission des permis;
 - 6.1.3 Service d'urbanisme / plans et réglementation;
 - 6.1.4 Service régional de sécurité incendie;
 - 6.1.5 Service régional de génie civil;
 - 6.1.6 MRC de La Matanie – compétences communes;
 - 6.1.7 TPI de la MRC de La Matanie;
 - 6.1.8 TNO Rivière-Bonjour;
 - 6.1.9 Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire;
 - 6.2 Autorisation signature – Renouvellement de la convention collective avec le SCFP, section locale 4602 – 1er janvier 2013 au 31 décembre 2019;
 - 6.3 Résolution en vue de la signature d'une entente avec la CSST pour la constitution d'une mutuelle de prévention;
- 7- Évaluation foncière : ---
 - 7.1 Autorisation paiement – Groupe de géomatique AZIMUT inc. – facture #5409 Intégration de la rénovation cadastrale 2013;
- 8- Aménagement et Urbanisme / Environnement :
 - 8.1 Entrée en vigueur du règlement numéro VM-89-135 modifiant le règlement de zonage VM-89 de la ville de Matane;
 - 8.2 Réception du projet de règlement numéro VM-106-1 modifiant le règlement VM-106 de la ville de Matane relativement à l'aménagement de certains terrains dans le secteur de l'avenue du Phare Ouest concernant le territoire d'application;
 - 8.3 Réception du second projet de règlement numéro VM-89-136 modifiant le règlement de zonage VM-89 de la ville de Matane afin de modifier l'aire de certaines zones dans le secteur de l'avenue du Phare Ouest et de l'avenue Fraser;
 - 8.4 Réception du premier projet de règlement numéro VM-89-137 modifiant le règlement de zonage VM-89 de la ville de Matane afin d'effectuer différentes corrections;
 - 8.5 Analyse de conformité – Règlement numéro 2014-233-03 modifiant le règlement de zonage numéro 233 de la municipalité de Saint-Léandre afin d'interdire certains usages à la grille des spécifications;
 - 8.6 Réception du premier projet de règlement numéro 334-14 modifiant le règlement de zonage 94-88 de la municipalité de Sainte-Paule afin de revoir les normes concernant les bâtiments complémentaires et d'établir des règles concernant les quais et abris à bateau;
 - 8.7 Fin de probation et embauche de M. Nixon Sanon au poste de conseiller en environnement et cours d'eau;
 - 8.8 37^e Conférence régionale de la région du Bas-Saint-Laurent, Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine de Réseau Environnement, le 15 mai 2014 à Matane;
 - 8.9 Mise à jour de la liste des personnes responsables des cours d'eau pour chacune des municipalités du territoire de la MRC de La Matanie;
 - 8.10 Projet de stage en gestion des matières résiduelles;
- 9- Génie forestier :
 - 9.1 Autorisation signature CGT;
 - 9.2 Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire;
 - 9.3 Développement de la villégiature sur les terres du domaine de l'État;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

- 10- Service régional de génie civil :
 - 10.1 Approbation par le MAMROT du règlement d'emprunt numéro 260-2014 décrétant un emprunt de 54 500 \$ pour une période de cinq ans pour l'acquisition d'une station totale robotisée et ses composantes, de même que de logiciels;
 - 10.2 Demande de financement à courts termes pour le règlement d'emprunt numéro 260-2014 décrétant un emprunt de 54 500 \$;
 - 10.3 Résultats des soumissions – Achat d'une station totale robotisée;
 - 10.4 Embauche au poste de technicien en génie civil;
- 11- Sécurité publique :
 - 11.1 Service régional de sécurité incendie :
 - 11.1.1 Compte-rendu (fév.-14);
 - 11.1.2 Fin de probation et embauche de monsieur Billy Tremblay au poste de préventionniste;
 - 11.1.3 Démissions de pompiers à la caserne de Les Méchins :
 - M. Billy Blais
 - M. Mathieu Isabel
 - M. James L. Savard
 - 11.1.4 Congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) du 17 au 20 mai 2014 à Montréal;
 - 11.1.5 Dossier Intact Assurances;
- 12- Période de questions;
- 13- Varia;
- 14- Fermeture de la séance.

RÉSOLUTION 154-03-14

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 155-03-14

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC TENUE LE 19 FÉVRIER 2014

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 février 2014 qui leur a été transmis à l'avance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC tenue le 19 février 2014 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 156-03-14

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF TENUE LE 4 MARS 2014

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 4 mars 2014 qui leur a été transmis à l'avance;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 4 mars 2014 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 157-03-14

ENTÉRINER LES DÉCISIONS AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF TENUE LE 4 MARS 2014

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 4 mars 2014 et des décisions qui y sont contenues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

D'entériner les décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 4 mars 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 158-03-14

AUTORISATION SIGNATURE DU PACTE RURAL 2014-2019 DANS LE CADRE DE LA NOUVELLE POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ 2014-2024 DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT l'Entente de partenariat rural dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité 2014-2024 signée par le ministre délégué aux Régions, M. Gaétan Lelièvre, le 26 février 2014;

CONSIDÉRANT la demande du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire d'autoriser le préfet de La Matanie, monsieur Pierre Thibodeau, à signer le Pacte rural 2014-2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise monsieur Pierre Thibodeau, préfet, à signer le Pacte rural 2014-2019 dans le cadre de la nouvelle Politique nationale de la ruralité 2014-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 159-03-14

FORMATION ANNUELLE DES AGENTS DE DÉVELOPPEMENT RURAL SOUS LE THÈME « L'AGENT INNOVANT AU CŒUR DU CHANGEMENT : L'AN 1 DE LA PNR 3 », DU 6 AU 9 MAI 2014 DANS L'OUTAOUAIS

CONSIDÉRANT la formation annuelle des agents de développement rural « L'agent innovant au cœur du changement : l'an 1 de la PNR 3 » offerte par Solidarité rurale du Québec, du 6 au 9 mai 2014 à Gatineau;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)

CONSIDÉRANT QUE cette formation viendra camper les notions d'intersectorialité, d'approche territoriale inclusive en lien avec le déploiement de la Politique nationale de la ruralité (PNR) 2014-2024 sur l'ensemble du territoire du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette formation fera des agents de développement rural, des professionnels informés et "équipés" pour soutenir leur territoire dans le développement de projets intersectoriels en lien avec le développement d'une approche territoriale;

CONSIDÉRANT la pertinence de participer à cette formation concentrée sur la nouvelle Politique nationale de la ruralité (PNR), l'intérêt de madame Nadine Turcotte, conseillère en développement rural, et la recommandation favorable de la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur André Morin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser madame Nadine Turcotte, conseillère en développement rural, à participer à cette formation;

D'autoriser le remboursement des frais de déplacements et de repas sur présentation d'un rapport de dépenses avec les pièces justificatives, les frais d'inscription étant subventionné par la PNR.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 160-03-14

PACTE RURAL (PNR II) – DEMANDE DE VERSEMENT DE LA QUATRIÈME TRANCHE D'AIDE FINANCIÈRE – PROJET DE TERRITOIRE « IMPLANTATION DU CENTRE DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECHERCHE EN IMAGERIE NUMÉRIQUE »

CONSIDÉRANT les résolutions 377-09-08 et 690-12-10 autorisant une aide financière totalisant 205 000 \$ à même le Pacte rural payable en quatre (4) versements, pour le soutien de la mise en œuvre du Centre de développement et de recherche en imagerie numérique et le protocole d'entente signé à cet effet;

CONSIDÉRANT les obligations du promoteur de produire un rapport annuel préalablement aux versements de chacune des prochaines tranches d'aide financière qui sont prévues comme suit :

2^e tranche (2012) : 65 000 \$ après réception du rapport annuel 2011;

3^e tranche (2013) : 65 000 \$ après réception du rapport annuel 2012;

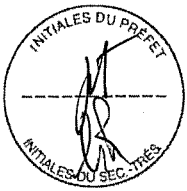
4^e tranche (2014) : 45 000 \$ après réception du rapport annuel 2013;

CONSIDÉRANT la demande de versement de la quatrième tranche d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder au versement de la quatrième tranche d'aide financière au montant de 45 000 \$ à partir du montant engagé au Pacte rural, volet territoire, sur réception du rapport annuel 2013-2014 du CDRIN.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

RÉSOLUTION 161-03-14

PACTE RURAL (PNR II) – PROJET « CULTURE AU JARDIN COMMUNAUTAIRE » DE L'ASSOCIATION DES LOCATAIRES DE LA VILLA NOTRE-DAME ET LA RÉSIDENCE DES SABLES

CONSIDÉRANT l'analyse des fonds disponibles au Pacte rural (PNR II), en raison de projets non-complétés ou abandonnés, lesquels fonds doivent être engagés avant le 31 mars 2014;

CONSIDÉRANT le projet de l'Association des locataires de la Villa Notre-Dame et la Résidence des Sables « Culture au jardin communautaire » qui avait été refusé dans le cadre du 12^e appel de projets, en juin 2013, en raison des contraintes budgétaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie accepte le financement, dans le cadre du Pacte rural de la *Politique nationale de la ruralité II*, du projet suivant :

- « **Culture au jardin communautaire** » – **Baie-des-Sables**, projet local pour un montant de 1 390 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 162-03-14

PACTE RURAL (PNR II) – PROJET « JARDIN DU SOUVENIR ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE IMMATÉRIEL » DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE LES MÉCHINS

CONSIDÉRANT l'analyse des fonds disponibles au Pacte rural (PNR II), en raison de projets non-complétés ou abandonnés, lesquels fonds doivent être engagés avant le 31 mars 2014;

CONSIDÉRANT le projet de la Corporation de développement de Les Méchins « Jardin du souvenir et mise en valeur du patrimoine immatériel » qui avait été refusé dans le cadre du 12^e appel de projets, en juin 2013, en raison des contraintes budgétaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie accepte le financement, dans le cadre du Pacte rural de la *Politique nationale de la ruralité II*, du projet suivant :

- « **Jardin du souvenir et mise en valeur du patrimoine immatériel** » – **Les Méchins**, projet local pour un montant de 5 052,90 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 163-03-14

PACTE RURAL (PNR II) – PROJET DE LA MRC « PROMOTION DE LA MRC DE LA MATANIE LORS D'ÉVÉNEMENTS »

CONSIDÉRANT l'analyse des fonds disponibles au Pacte rural (PNR II), en raison de projets non-complétés ou abandonnés, lesquels fonds doivent être engagés avant le 31 mars 2014;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)

CONSIDÉRANT le projet de la MRC « Promotion de la MRC de La Matanie lors d'événements » qui consiste à :

- Assurer la promotion et la visibilité de la MRC de La Matanie dans le cadre d'événements publics, tels que les foires, colloques, congrès, assemblées publiques, etc.;

CONSIDÉRANT QUE la préparation et l'analyse du projet ont été faites par monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint, et madame Nadine Turcotte, conseillère en développement rural, pour fins de recommandations au Conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alain Dugas et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie accepte le financement, dans le cadre du Pacte rural de la *Politique nationale de la ruralité II*, du projet suivant :

- « **Promotion de la MRC de La Matanie lors d'événements** » – MRC, projet territorial pour un montant de 2 367,21 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 164-03-14

PACTE RURAL (PNR II) – PROJET DE LA MRC « DÉVELOPPEMENT D'UN PORTAIL WEB TERRITORIAL DE LA MATANIE »

CONSIDÉRANT l'analyse des fonds disponibles au Pacte rural (PNR II), en raison de projets non-complétés ou abandonnés, lesquels fonds doivent être engagés avant le 31 mars 2014;

CONSIDÉRANT le développement d'une stratégie territoriale de promotion de l'ensemble de La Matanie;

CONSIDÉRANT le projet de la MRC « Développement d'un portail Web territorial de La Matanie » qui consiste à :

- Faire la promotion de l'ensemble de La Matanie;
- Attirer et retenir de nouveaux résidents ou visiteurs en diffusant de l'information sur :
 - les services et équipements disponibles dans la région;
 - les offres d'emploi et les propriétés en vente;
 - les attraits touristiques et les activités sur le territoire;
 - les programmes d'aide disponibles pour les projets d'investissement;
 - les organismes actifs dans la communauté.

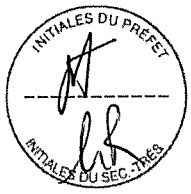
CONSIDÉRANT QUE la préparation et l'analyse du projet ont été faites par monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint, et madame Nadine Turcotte, conseillère en développement rural, pour fins de recommandations au Conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Dugré et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie accepte le financement, dans le cadre du Pacte rural de la *Politique nationale de la ruralité II*, du projet suivant :

- « **Développement d'un portail WEB territorial de La Matanie** » – MRC, projet territorial pour un montant de 3 790,75 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)

RÉSOLUTION 165-03-14

PACTE RURAL (PNR II) – PROJET DE LA MRC « ACHAT D'UN SYSTÈME MOBILE ET POLYVALENT DE SONORISATION »

CONSIDÉRANT l'analyse des fonds disponibles au Pacte rural (PNR II), en raison de projets non-complétés ou abandonnés, lesquels fonds doivent être engagés avant le 31 mars 2014;

CONSIDÉRANT le projet de la MRC « Achat d'un système mobile et polyvalent de sonorisation » qui consiste à :

- Améliorer la qualité de l'expérience du public lors de la tenue de rencontres à la MRC de La Matanie;
- Faciliter la tenue d'événements et de rencontres à l'extérieur des locaux de la MRC.

CONSIDÉRANT QUE la préparation et l'analyse du projet ont été faites par monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint, et madame Nadine Turcotte, conseillère en développement rural, pour fins de recommandations au Conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrice Gauthier et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie accepte le financement, dans le cadre du Pacte rural de la *Politique nationale de la ruralité II*, du projet suivant :

- « Achat d'un système mobile et polyvalent de sonorisation » – MRC, projet territorial pour un montant de 3 979,89 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 166-03-14

PACTE RURAL (PNR II) – PROJET DE LA MRC « STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR AGRICOLE »

CONSIDÉRANT l'analyse des fonds disponibles au Pacte rural (PNR II), en raison de projets non-complétés ou abandonnés, lesquels fonds doivent être engagés avant le 31 mars 2014;

CONSIDÉRANT le projet de la MRC « Stratégie de développement du secteur agricole » qui consiste à :

- Documenter les opportunités de mise en commun des initiatives de mise en marché ou de renforcement de la multifonctionnalité de l'agriculture;
- Produire ou préparer des documents relativement aux actions prioritaires de la stratégie agricole, tels qu'un bottin de ressources, une demande de participation à un programme gouvernemental, etc.;
- Mandater la firme Écosphère pour la réalisation du projet et la production desdits documents;

CONSIDÉRANT QUE la préparation et l'analyse du projet ont été faites par monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint, et madame Nadine Turcotte, conseillère en développement rural, pour fins de recommandations au Conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie accepte le financement, dans le cadre du Pacte rural de la *Politique nationale de la ruralité II*, du projet suivant :

- « **Stratégie de développement du secteur agricole** » – MRC, projet territorial pour un montant de 4 400 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 167-03-14

PACTE RURAL (PNR II) – PROJET DE LA MRC « MISE EN VALEUR RÉCRÉOTOURISTIQUE DU SITE DE LA PASSERELLE RENÉ-LAVOIE »

CONSIDÉRANT l'analyse des fonds disponibles au Pacte rural (PNR II), en raison de projets non-complétés ou abandonnés, lesquels fonds doivent être engagés avant le 31 mars 2014;

CONSIDÉRANT le projet de la MRC « Mise en valeur récréotouristique du site de la passerelle René-Lavoie » qui consiste à :

- Développer un lieu public d'intérêts en bordure de la rivière Matane pour la population de La Matanie et la clientèle touristique;
- Aménager un emplacement stratégique pour mettre en valeur le territoire et promouvoir les attraits des différentes municipalités;
- Développer et renforcer le sentiment d'appartenance régionale.

CONSIDÉRANT QUE la préparation et l'analyse du projet ont été faites par monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint, et madame Nadine Turcotte, conseillère en développement rural, pour fins de recommandations au Conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie accepte le financement, dans le cadre du Pacte rural de la *Politique nationale de la ruralité II*, du projet suivant :

- « **Mise en valeur récréotouristique du site de la passerelle René-Lavoie** » – MRC, projet territorial pour un montant de 76 382,59 \$ ou selon la disponibilité budgétaire;

QUE toutes les sommes non-utilisées, en raison de projets non-complétés ou abandonnés, soient ajoutées à la disponibilité budgétaire pour ledit projet;

QUE la résolution numéro 151-03-14 en lien avec l'utilisation du Pacte rural de la PNR II, pour le financement d'un deuxième conseiller en développement rural, soit et est abrogée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 168-03-14

PROJET RÉGIONAL ÉOLIEN BSL – ADOPTION DU PRINCIPE DE REDISTRIBUTION SUITE À L'EXERCICE DU DROIT DE RETRAIT DES MUNICIPALITÉS DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT le règlement numéro 259-2014 fixant la participation des municipalités de la MRC de La Matanie au projet de parc éolien communautaire bas-laurentien ainsi que les conditions administratives et financières relatives à l'exercice du droit de retrait aux délibérations portant sur ce projet ou à la cessation de ce droit de retrait;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

CONSIDÉRANT QU'une municipalité a exercé son droit de retrait en conformité avec l'article 8 "*Conditions pour exercer un droit de retrait*" du règlement numéro 259-2014;

CONSIDÉRANT QUE l'article 4 "Niveau de participation" du règlement numéro 259-2014, mentionne que les municipalités participantes et le niveau de participation de chacune seront déterminés lorsque le délai accordé aux municipalités pour exercer leur droit de retrait, tel que mentionné à l'article 8 dudit règlement, sera écoulé;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du tableau de la répartition modifiée, suite au retrait de la municipalité de Saint-Léandre qui représentait 1,62 % de la richesse foncière uniformisée totale au 30 septembre 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur André Morin et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie établit que le niveau de participation sera réajusté sur la base de la richesse foncière uniformisée (RFU) de chacune des municipalités participantes, au moment de l'adoption du règlement d'emprunt pour le financement du projet de parc éolien communautaire bas-laurentien, et la redistribution des revenus selon les modalités du règlement 259-2014;

QU'à titre strictement indicatif, sur la base de la richesse foncière uniformisée au 30 septembre 2013, le niveau de participation réajusté suite à l'exercice du droit de retrait serait celui-ci :

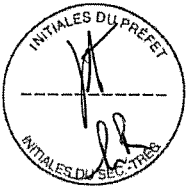
	RFU Sept. 2013	RFU 100 %
Les Méchins	71 167 345	4,45 %
Saint-Jean de Cherbourog	8 644 964	0,54 %
Grosses-Roches	22 713 229	1,42 %
Sainte-Félicité	67 908 500	4,25 %
Saint-Adelme	27 184 364	1,70 %
Saint-René de Matane	54 770 489	3,43 %
Sainte-Paule	27 246 781	1,71 %
Matane	1 150 940 517	72,05 %
Saint-Ulric	114 878 223	7,19 %
Baie-des-Sables	41 803 835	2,62 %
TNO	10 242 310	0,64 %
Total	1 597 500 557	100,00 %

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 169-03-14

DEMANDE D'APPUI – PROJET D'AGRANDISSEMENT VERREAULT NAVIGATION

CONSIDÉRANT QUE *Verreault Navigation* travaille depuis plus de deux ans sur un projet d'agrandissement de leur cale sèche, projet qui lui permettrait de devenir un centre d'excellence en Amérique du Nord dans la réparation navale;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

CONSIDÉRANT QUE depuis plus d'un demi-siècle, *Verreault Navigation* représente l'un des plus importants acteurs de développement économique de la région;

CONSIDÉRANT QUE l'accomplissement de cette expansion permettrait la création et le maintien d'emplois en région, tout en stimulant l'économie régionale et en conservant les retombées économiques qui en découlent;

CONSIDÉRANT QUE selon *Verreault Navigation*, 87 % des fournisseurs de l'entreprise sont québécois dont une très grande majorité proviennent du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE selon *Verreault Navigation*, une fois l'agrandissement accompli, la nouvelle cale sèche :

- deviendrait la plus importante cale sèche dans l'Est du Canada et des États-Unis;
- permettrait l'exploitation d'un marché inexploité au Québec, soit la réparation et l'entretien de navires de grande taille;
- aurait des retombées économiques évaluées à 22,8 millions de dollars pendant la construction (18 mois) et plus de 10 millions de dollars par année lors de son exploitation;
- amènerait des besoins en main-d'œuvre estimés à 280 emplois sur l'ensemble de la durée des travaux de construction et à 171 emplois annuels supplémentaires récurrents issus de l'exploitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie appuie les démarches de *Verreault Navigation* dans son projet d'agrandissement de sa cale sèche pour la réparation et l'entretien de navires de grande taille.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 170-03-14

DEMANDE DE SOUTIEN TECHNIQUE AU MSP – ÉTUDE VISANT LA RÉORGANISATION DE L'OFFRE DE SERVICES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC

CONSIDÉRANT la volonté des élus de vérifier différents scénarios permettant la réorganisation de l'offre de services en matière de sécurité incendie sur l'ensemble du territoire de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE huit municipalités ont délégué leur compétence à la MRC qui a mis en place le Service régional de sécurité incendie;

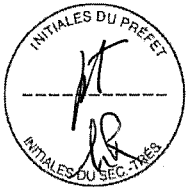
CONSIDÉRANT QUE trois services de sécurité incendie assurent la desserte du territoire de la MRC de La Matanie, soit le service régional de la MRC, celui de la ville de Matane et celui de la municipalité de Saint-Ulric;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE la MRC de La Matanie participe à une étude visant la réorganisation de l'offre de services en matière de sécurité incendie;

QU'à cette fin, la MRC de La Matanie s'engage à fournir au comité technique toutes les informations nécessaires à l'élaboration de cette étude.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

RÉSOLUTION 171-03-14

CLD DE LA MATANIE – ENTENTE DE PRINCIPE MRC-CLD

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'entente de principe, document intitulé « Suivi de la rencontre du comité conjoint d'analyse CLD-MRC, tenue le 28 février 2014, CLD de La Matanie. » et adressé aux membres du Conseil de la MRC de La Matanie ainsi qu'aux membres du conseil d'administration du CLD de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE ladite entente vise la modification des règlements généraux du CLD de La Matanie et la composition de son conseil d'administration;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie accepte l'entente de principe intervenue, le 28 février 2014, entre les représentants désignés de la MRC et du CLD;

QUE les démarches soient faites par le CLD et la MRC afin de donner effet à l'entente de principe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 172-03-14

**AUTORISATION PAIEMENT – CLD DE LA MATANIE –
1^{ER} VERSEMENT (50 %) DE LA CONTRIBUTION DES
MUNICIPALITÉS, ANNÉE 2014**

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière des municipalités au CLD de La Matanie est de 183 941 \$ et la contribution additionnelle est de 15 801 \$, pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT la facture du CLD de La Matanie concernant le premier versement au 31 mars 2014, année financière 2014 de la contribution provenant des municipalités de la MRC de La Matanie représentant un montant de 91 970,50 \$ ainsi que le premier versement de la contribution additionnelle provenant des municipalités représentant un montant de 7 900,50 \$, pour un total de 99 871 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le premier versement au CLD de La Matanie, de la contribution provenant des municipalités pour l'année financière 2014, soit un montant de 99 871 \$.

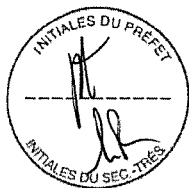
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt des états financiers du CLD de La Matanie au 31 décembre 2013.

RÉSOLUTION 173-03-14

**COALITION URGENCE RURALE DU BAS-SAINT-LAURENT –
RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION POUR 2013-2014**

CONSIDÉRANT QUE devenir membre de la Coalition urgence rurale du Bas-Saint-Laurent, c'est appuyer le travail effectué pour :



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

- maintenir une vie dynamique dans les villages, dans la valorisation des personnes et à la vitalisation des milieux;
- habiter le territoire, contrer la migration des jeunes et respecter la décision des personnes de vivre en milieu rural;
- développer et maintenir la proximité des services en région;
- favoriser la protection et la mise en valeur des ressources du territoire;

CONSIDÉRANT QUE devenir membre, c'est aussi faire partie d'un réseau de solidarité qui facilite la circulation de l'information et permet la mobilisation des acteurs du monde rural, souvent isolés et dispersés;

CONSIDÉRANT QUE le statut de membre de la Coalition, donne le droit de vote à l'Assemblée générale et de participation à des responsabilités au sein de l'organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la MRC de La Matanie à la Coalition urgence rurale du Bas-Saint-Laurent ainsi que le paiement de la cotisation corporative pour l'année 2013-2014 au montant de 100 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 174-03-14

PLAN STRATÉGIQUE 2014-2019 DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES MONTS-ET-MARÉES (CSMM)

CONSIDÉRANT le document de travail, version du 10 mars 2014, intitulé « Plan stratégique 2014-2019, les enjeux de la Commission scolaire des Monts-et-Marées » transmis, par sa direction générale, au préfet de La Matanie afin d'obtenir des commentaires du Conseil de la MRC visant la bonification du projet;

CONSIDÉRANT QU'à ce sujet, des séances d'informations publiques se tiendront les 2 et 3 avril 2014, respectivement à Amqui et à Matane;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE le comité-école de la MRC soit mandaté pour analyser le Plan stratégique 2014-2019 de la CSMM, pour assister à la séance d'informations publique le 3 avril 2014 à Matane et, le cas échéant, formuler des commentaires à la CSMM avant le 9 avril 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 175-03-14

ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE (ATR) DE LA GASPÉSIE – GALA DES GRANDS PRIX DU TOURISME GASPÉSIEN 2014, LE 4 AVRIL À MONT-JOLI

CONSIDÉRANT l'invitation de l'Association touristique régionale (ATR) de la Gaspésie au dévoilement des lauréats des Grands Prix du tourisme gaspésien 2014, le 4 avril 2014 à Mont-Joli;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

DE nommer le préfet, monsieur Pierre Thibodeau, à titre de représentant de la MRC de La Matanie afin d'assister au Gala des Grands Prix du tourisme gaspésien 2014, le 4 avril 2014 à Mont-Joli;

D'autoriser le paiement du coût d'inscription au montant de 105 \$ taxes incluses ainsi que le remboursement des frais de déplacements sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 176-03-14

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 14 FÉVRIER 2014 AU 14 MARS 2014 – SERVICE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2014 au montant de 19 911,56 \$, la liste des chèques émis au montant de 1 863,55 \$, les salaires payés du 9-02-2014 au 8-03-2014 au montant de 20 307,98 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 4 910,60 \$, représentant un grand total de 46 993,69 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 14 février 2014 au 14 mars 2014 pour le Service de l'évaluation foncière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 177-03-14

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 14 FÉVRIER 2014 AU 14 MARS 2014 – SERVICE D'URBANISME / INSPECTION ET ÉMISSION DES PERMIS

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2014 au montant de 1 131,81 \$, la liste des chèques émis au montant de 893,09 \$, les salaires payés du 9-02-2014 au 8-03-2014 au montant de 13 795,20 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 3 365,81 \$, représentant un grand total de 19 185,91 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 14 février 2014 au 14 mars 2014 pour le Service d'urbanisme / inspection et émission des permis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 178-03-14

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET ~~DU CRÉDIT~~ ÉMIS
POUR LA PÉRIODE DU 14 FÉVRIER 2014 AU 14 MARS 2014 – SERVICE
D'URBANISME / PLANS ET RÉGLEMENTATION**

Des chèques

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur André Morin et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2014 au montant de 1 381,36 \$, la liste des chèques émis au montant de 8,53 \$, les salaires payés du 9-02-2014 au 8-03-2014 au montant de 1 689,74 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 363,66 \$, représentant un grand total de 3 443,29 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 14 février 2014 au 14 mars 2014 pour le Service d'urbanisme / plans et réglementation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 179-03-14

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS
POUR LA PÉRIODE DU 14 FÉVRIER 2014 AU 14 MARS 2014 – SERVICE
RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE LA MATANIE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2014 au montant de 12 994,58 \$, la liste des chèques émis au montant de 6 090,81 \$, les salaires payés du 9-02-2014 au 8-03-2014 au montant de 27 438,60 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 3 671,60 \$, représentant un grand total de 50 195,59 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 14 février 2014 au 14 mars 2014 pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

**RÉSOLUTION
178-03-14**
corrigée par
**Procès-verbal
de correction
déposé à la
séance du
Conseil tenue le
26 nov.-2014**



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

RÉSOLUTION 180-03-14

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS
POUR LA PÉRIODE DU 14 FÉVRIER 2014 AU 14 MARS 2014 – SERVICE
RÉGIONAL DE GÉNIE CIVIL DE LA MRC DE LA MATANIE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2014 au montant de 1 722,83 \$, la liste des chèques émis au montant de 1 050,03 \$, les salaires payés du 9-02-2014 au 8-03-2014 au montant de 5 055,50 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 692,04 \$, représentant un grand total de 8 520,40 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 14 février 2014 au 14 mars 2014 pour le Service régional de génie civil de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 181-03-14

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS
POUR LA PÉRIODE DU 14 FÉVRIER 2014 AU 14 MARS 2014 – MRC DE
LA MATANIE – COMPÉTENCES COMMUNES À TOUTES LES
MUNICIPALITÉS**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2014 au montant de 40 526,16 \$, la liste des chèques émis au montant de 59 022,90 \$, les salaires payés du 9-02-2014 au 8-03-2014 au montant de 48 794,32 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 9 591,82 \$, représentant un grand total de 157 935,20 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 14 février 2014 au 14 mars 2014 pour la MRC de La Matanie – compétences communes à toutes les municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 182-03-14

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS
POUR LA PÉRIODE DU 14 FÉVRIER 2014 AU 14 MARS 2014 – TPI DE
LA MRC DE LA MATANIE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)

IL est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2014 au montant de 4 124,20 \$, la liste des chèques émis au montant de 655,77 \$, les salaires payés du 9-02-2014 au 8-03-2014 au montant de 2 648,27 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 365,87 \$, représentant un grand total de 7 794,11 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 14 février 2014 au 14 mars 2014 pour les TPI de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 183-03-14

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS
POUR LA PÉRIODE DU 14 FÉVRIER 2014 AU 14 MARS 2014 – TNO
RIVIÈRE-BONJOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Alain Dugas et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2014 au montant de 268,23 \$, la liste des chèques émis au montant de 82,94 \$, les salaires payés du 9-02-2014 au 8-03-2014 au montant de 1 758 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 404,11 \$, représentant un grand total de 2 513,28 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 14 février 2014 au 14 mars 2014 pour le TNO Rivière-Bonjour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 184-03-14

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS
POUR LA PÉRIODE DU 14 FÉVRIER 2014 AU 14 MARS 2014 – FONDS
DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE DE LA MRC
DE LA MATANIE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2014 au montant de 1 149,75 \$, les salaires payés du 9-02-2014 au 8-03-2014 au montant de 187,35 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 37,82 \$, représentant un grand total de 1 374,92 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 14 février 2014 au 14 mars 2014 pour le Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 185-03-14

**AUTORISATION SIGNATURE – RENOUELEMENT DE LA
CONVENTION COLLECTIVE AVEC LE SCFP, SECTION LOCALE 4602
– 1^{ER} JANVIER 2013 AU 31 DÉCEMBRE 2019**

CONSIDÉRANT QU'un accord de principe a été conclu le 11 février 2014 entre la MRC de La Matanie et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4602, concernant le renouvellement de la convention collective pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont été informé des modalités et ont accepté, par la résolution numéro 130-02-14, l'accord de principe;

CONSIDÉRANT QU'en assemblée générale tenue le 11 mars 2014, les personnes salariées couvertes par la convention collective, ont accepté les termes du projet de convention collective dans une proportion de 76 % avec un taux de participation de 71 %;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise, le préfet, monsieur Pierre Thibodeau, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, à signer la convention collective couvrant la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2019 entre la MRC de La Matanie et le SCFP, section locale 4602.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 186-03-14

**RÉSOLUTION EN VUE DE LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC
LA CSST POUR LA CONSTITUTION D'UNE MUTUELLE DE
PRÉVENTION**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'entente projetée avec la Commission de la santé et de la sécurité du travail relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du document de la Mutuelle de prévention intitulé « FQM-Prévention (MUT-00709) – Convention relative aux règles de fonctionnement » précisant les règles de fonctionnement, les obligations et responsabilités des membres de la mutuelle;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie souhaite demeurer membre de la Mutuelle FQM-Prévention mis en place par la FQM;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie ayant pris connaissance de l'entente projetée avec la Commission de la santé et de la sécurité du travail relative au regroupement d'employeurs, accepte tel que rédigé, le document de la Mutuelle de prévention intitulé « FQM-Prévention (MUT-00709) – Convention relative aux règles de fonctionnement »;

QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) soit autorisée à signer pour et au nom de la MRC de La Matanie, cette entente, précisant les règles de fonctionnement, les obligations et responsabilités des membres de la mutuelle, ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dument révoquée par une nouvelle résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 187-03-14

ÉVALUATION FONCIÈRE – AUTORISATION PAIEMENT GROUPE DE GÉOMATIQUE AZIMUT INC. – FACTURE N° 5409 (INTÉGRATION DE LA RÉNOVATION CADASTRALE 2013)

CONSIDÉRANT les frais de diffusion de la matrice et de mise à jour des fichiers à diffuser, qui sont assumés par les municipalités participantes des MRC de La Matanie et de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT la facture n° 5409, datée du 19 février 2014, de *Groupe de géomatique AZIMUT inc.* :

Description		Total (\$)
INTÉGRATION DE LA RÉNOVATION CADASTRALE 2013		
VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS – MANDAT 2184 (2) – DÉPÔT : 12 NOVEMBRE 2013 – 32 % DU TERRITOIRE		
1 Frais minimums de collecte, d'analyse et de préparation des données	250,00	250,00
1 226 Étapes d'intégration (unité d'évaluation foncière) : - structuration du cadastre rénové; - conversion et spatialisation du rôle d'évaluation foncière; - association des lots rénovés aux matricules; - analyse des dossiers problématiques; - création des données d'actualisation du rôle d'évaluation foncière; - création des unités d'évaluation foncière à partir des données d'actualisation; - habillage de la matrice graphique; - analyse et édition des superpositions d'annotations.	5,83	7 147,58
2 Ajustement du territoire rénové sur le territoire non rénové (heure)	90,00	180,00
1 Frais de préparation et livraison d'un CD-ROM	50,00	50,00
1 Avance sur travaux de 40 % (réf. facture n° 5178 du 12 nov.-13)	- 3 107,00	- 3 107,00
Sous-total		4 520,58
T.P.S.		226,03
T.V.Q.		450,93
Total		5 197,54

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture n° 5409 à *Groupe de géomatique AZIMUT inc.* pour un montant total de 5 197,54 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)

RÉSOLUTION 188-03-14

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 2014-233-03
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ
DE ST-LÉANDRE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Léandre a adopté, le 3 mars 2014, le *Règlement numéro 2014-233-03 modifiant le règlement de zonage numéro 233 afin d'interdire certains usages à la grille des spécifications*;

CONSIDÉRANT QUE tous les documents requis par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été transmis par la municipalité de Saint-Léandre à la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a l'obligation d'établir la conformité, à son schéma d'aménagement et de développement, du règlement soumis à son attention conformément aux dispositions prévues dans les articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE le règlement consiste à interdire l'implantation de maisons mobiles et de maisons unimodulaires dans deux zones situées à l'intérieur du périmètre d'urbanisation de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, le directeur de l'aménagement et de l'urbanisme recommande au Conseil d'approuver le règlement soumis à l'attention de la MRC de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité pour le règlement numéro 2014-233-03 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Léandre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 189-03-14

**FIN DE PROBATION ET EMBAUCHE DE MONSIEUR NIXON SANON
À TITRE DE CONSEILLER EN ENVIRONNEMENT ET COURS D'EAU**

CONSIDÉRANT l'embauche en date du 19 septembre 2013 de monsieur Nixon Sanon à titre de conseiller en environnement et cours d'eau, poste régulier temps complet à 32,5 heures/semaine, et la période de probation de six (6) mois devant se terminer le 19 mars 2014;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme à l'effet de confirmer la réussite de la période de probation de monsieur Nixon Sanon;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

QUE monsieur Nixon Sanon soit confirmé à titre d'employé régulier de la MRC de La Matanie et bénéficie à ce titre de tous les avantages prévus à la convention collective, l'assurance collective et le régime de retraite RRFS-FTQ, et ce à compter de la date de la fin de sa probation, soit le 19 mars 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)

RÉSOLUTION 190-03-14

37^E CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA RÉGION BAS-SAINT-LAURENT, GASPÉSIE ET ÎLES-DE-LA-MADELEINE DE RÉSEAU ENVIRONNEMENT, LE 15 MAI 2014 À MATANE

CONSIDÉRANT l'invitation de Réseau environnement à sa 37^e Conférence régionale de la région Bas-Saint-Laurent, Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine, le 15 mai 2014 à Matane;

CONSIDÉRANT QUE cette conférence regroupe plus de 200 intervenants municipaux et travailleurs de la région œuvrant dans les domaines du traitement de l'eau potable, des eaux usées, de la gestion des matières résiduelles et plusieurs autres domaines liés à l'environnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

DE désigner deux professionnels de la MRC, selon les disponibilités, soit le conseiller en environnement et cours d'eau, le conseiller en urbanisme et/ou le directeur du service de génie civil, afin de participer à la 37^e Conférence régionale de la région Bas-Saint-Laurent, Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine, le 15 mai 2014 à Matane;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription au montant de 95 \$ taxes incluses par personne, pour les non-membres, incluant la journée d'activités et le dîner ainsi que le remboursement des frais de déplacements sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 191-03-14

DÉSIGNATION DES PERSONNES RESPONSABLES DE LA GESTION DES COURS D'EAU POUR CHACUNE DES MUNICIPALITÉS DU TERRITOIRE DE LA MRC DE LA MATANIE EN VERTU DE L'ARTICLE 105 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES

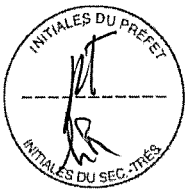
CONSIDÉRANT la résolution numéro 663-10-13 concernant la mise à jour de la liste des personnes responsables et désignées par le Conseil de la MRC de La Matanie «MRC» pour qu'elles exercent les pouvoirs prévus au deuxième alinéa de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réviser la liste des personnes responsables de la gestion des cours d'eau afin qu'elles exercent les pouvoirs prévus au deuxième alinéa de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont soumis par résolution les personnes qu'elles souhaitent voir agir à titre de responsables locaux en vertu de la dite Loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et résolu à l'unanimité :

QUE les personnes figurant sur la liste ci-dessous soient nommées comme personnes désignées pour le territoire de leur municipalité respective :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)

7A

M. Rossy Bouchard, employé municipal ou son remplaçant M. Rosaire Gauthier	Les Méchins
M. Denis Jean, employé municipal ou son remplaçant M. Michel Tremblay	Grosses-Roches
M. Steeve Richard, employé municipal ou son remplaçant, M. Jocelyn Bergeron	Saint-Jean-de- Cherbourg
M. Jérôme Marquis, employé municipal ou son remplaçant M. Richard Rousseau	Saint-Adelme
M. Ange-Émile Desjardins, employé municipal ou son remplaçant M. Guy Gauthier	Sainte-Félicité
M. Cyril Gagnon, employé municipal ou son remplaçant M. Michaël Tremblay	Saint-René-de-Matane
M. Emmanuel Bernier, employé municipal ou son remplaçant M. Antoine Ouellet	Saint-Léandre
M ^{me} Mélissa Levasseur, employée municipale ou son remplaçant M. Réjean Landry	Sainte-Paule
M. Bruno Poirier, employé municipal ou son remplaçant M. Dany Dubé	Saint-Ulric
M. André Bernier, employé municipal ou son remplaçant M. Émilien Ouellet	Baie-des-Sables
M. Eddy Skelling, coordonnateur des services techniques ou son remplaçant M. Rino Côté	Ville de Matane

QU'à l'exception du conseiller en environnement et cours d'eau, M. Nixon Sanon ou son remplaçant, et du directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, M. Olivier Banville, de la directrice générale, M^{me} Line Ross, et des personnes figurant sur la liste précédente, nul n'est habilité à agir en vertu de l'article 105 de la Loi;

QUE les services soient fournis par le personnel des municipalités locales aux mêmes conditions que celles prévues actuellement, à savoir que tous les coûts soient assumés par la municipalité locale pour les interventions sur son territoire et qu'un rapport des interventions soit transmis à la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 192-03-14

PROJET DE STAGE EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QUE le projet Katimavik, Éco-stage pour le printemps-été 2014, déposé selon la résolution numéro 145-03-14 du comité administratif, n'a pas été retenu;

CONSIDÉRANT la possibilité de présenter le projet « Vers la récupération des plastiques d'ensilage » auprès d'un autre organisme carrefour BLE, pour l'obtention d'un stage non-rémunéré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie accepte le dépôt d'une demande auprès de l'organisme BLE pour un stage non rémunéré de 8 semaines et autorise des frais de 1 325 \$ pour la MRC;

QU'advenant le refus de l'organisme, la MRC autorise le projet et assume les frais d'un stage de 9 semaines, évalués à 4 759 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

RÉSOLUTION 193-03-14

AUTORISATION SIGNATURE DE LA CONVENTION DE GESTION TERRITORIALE (CGT) AVEC LE MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES (MRN)

CONSIDÉRANT QUE la Convention de gestion territoriale (CGT) intervenue entre la MRC et le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, en 2009, est venue à échéance le 31 décembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE l'échéance étant dépassée, la MRC de La Matanie se retrouve actuellement dans un vide administratif pour la gestion des terres publiques intramunicipales (TPI);

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles devait remplacer la CGT par le concept de Forêts de proximité;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions qui concernent la forêt de proximité ne sont pas encore connues;

CONSIDÉRANT QU'il faudra une période de transition pour éventuellement convertir les TPI en forêts de proximité;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie est disposée à prolonger, jusqu'au 31 décembre 2018, la convention de gestion territoriale dans les mêmes termes, engagements, obligations, conditions et modalités, avec les modifications imposées par la nouvelle législation pour la forêt;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles (MRN) accepte que la CGT ait un effet rétroactif permettant de régulariser la situation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie indique au ministère des Ressources naturelles qu'il souhaite prolonger, jusqu'au 31 mars 2018, la convention de gestion territoriale à l'égard des terres publiques intramunicipales de son territoire;

D'autoriser le préfet, monsieur Pierre Thibodeau, ainsi que madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer, pour et au nom de la MRC de La Matanie, la Convention de gestion territoriale (CGT) avec le ministère des Ressources naturelles (MRN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 194-03-14

RÉVISION DE LA PLANIFICATION RÉGIONALE RELATIVE À LA GESTION DE LA VILLÉGIATURE SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT

CONSIDÉRANT, depuis quelques années, l'absence de développement de la villégiature sur les terres du domaine de l'État dans la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QU'il existe une demande de la part des utilisateurs des terres publiques pour le développement de la villégiature;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

CONSIDÉRANT QUE la gestion de la villégiature génère des revenus intéressants pour la MRC de La Matanie, suite aux délégations consenties par le ministère des Ressources naturelles (MRN), et pour les municipalités en milieu forestier;

CONSIDÉRANT QUE le Plan régional de développement du territoire (PRDTP) lequel a été rédigé en 2004, encadre le développement de la villégiature;

CONSIDÉRANT QUE La Matanie n'a que trois plans d'eau reconnus dans le PRDTP en territoire public, dont deux qui n'ont aucun potentiel pour de nouveaux développements de la villégiature privée regroupée et un troisième qui n'est pas priorisé pour l'établissement des nouveaux chalets;

CONSIDÉRANT QUE le PRDTP ne considère pas la possibilité de développement de la villégiature privée regroupée en bordure de certaines rivières d'intérêt dont la Cascapédia;

CONSIDÉRANT QUE le plus grand potentiel de développement du territoire public concerne la villégiature privée dispersée;

CONSIDÉRANT QUE le PRDPT identifie le canton de Richard pour le développement de la villégiature privée dispersée, lequel présente déjà une densité de villégiature supérieure à la cible de 0,2 bail de villégiature par kilomètre carré;

CONSIDÉRANT QUE les terres publiques intramunicipales pourraient accueillir jusqu'à 36 baux supplémentaires, tout en respectant la densité d'utilisation du territoire public établi au PRDTP, advenant une modification de leur « zonage récréatif »;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau régime forestier permet à la Conférence régionale des élu(e)s (CRÉ) de définir la vision régionale du développement du territoire public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur André Morin et résolu à l'unanimité :

DE mandater le service de Génie forestier de la MRC de La Matanie pour la préparation et la transmission d'une lettre à la Conférence régionale des élu(e)s (CRÉ) du Bas-Saint-Laurent afin de demander que la planification de la villégiature fasse l'objet d'une révision et d'une intégration au Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT);

DE transmettre une copie de ladite lettre à la direction régionale du ministère des Ressources naturelles (MRN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Approbation par le MAMROT du règlement d'emprunt numéro 260-2014 décrétant un emprunt de 54 500 \$ pour une période de cinq ans pour l'acquisition d'une station totale robotisée et ses composantes, de même que de logiciels pour le Service régional de génie civil de la MRC de La Matanie.

RÉSOLUTION 195-03-14

SERVICE RÉGIONAL DE GÉNIE CIVIL – DEMANDE DE FINANCEMENT À COURTS TERMES POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 260-2014 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 54 500 \$ POUR UNE PÉRIODE DE CINQ (5) ANS POUR L'ACQUISITION D'UNE STATION TOTALE ROBOTISÉE ET SES COMPOSANTES, DE MÊME QUE DE LOGICIELS



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a approuvé le règlement d'emprunt numéro 260-2014 au montant de 54 500 \$ et qu'il y a lieu de prévoir un financement temporaire afin de permettre l'achat d'une station totale robotisée et ses composantes, de même que de logiciels pour le Service régional de génie civil de la MRC de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'autoriser un financement à courts termes avec la Caisse populaire du Rivage et des Monts pour le règlement numéro 260-2014 en lien avec l'acquisition d'une station totale robotisée et ses composantes, de même que de logiciels pour le Service régional de génie civil de la MRC de La Matanie;

QUE le préfet, monsieur Pierre Thibodeau, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, soient et sont autorisés à signer les documents pertinents pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 196-03-14

GÉNIE CIVIL – RÉSULTATS DES SOUMISSIONS – ACHAT D'UNE STATION TOTALE ROBOTISÉE

CONSIDÉRANT QUE l'approbation, par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, du règlement d'emprunt numéro 260-2014 décrétant un emprunt de 54 500 \$ pour l'acquisition d'une station totale robotisée et ses composantes, de même que de logiciels pour le Service régional de génie civil de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions pour l'achat d'une station totale robotisée pour le Service régional de génie civil de la MRC de La Matanie a eu lieu le 13 mars 2014;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissionnaires ont répondu, soit Trimble, (reçu par courriel, non conforme et incomplète) et Cantel (conforme et complète);

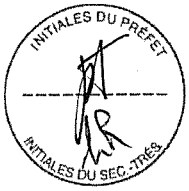
Soumissionnaires	Montants (taxes incluses)
Cansel	58 224,49 \$
Trimble	61 242,58 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrice Gauthier et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'accepter la soumission de Cansel au montant de 58 224,49 \$ taxes incluses, d'autoriser l'achat de la station totale robotisée et ses composantes ainsi que de logiciels pour le Service régional de génie civil, payable à même le règlement numéro 260-2014;

D'autoriser monsieur Pierre Thibodeau, préfet, ainsi que madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

RÉSOLUTION 197-03-14

**EMBAUCHE DE MONSIEUR ZAKI RACHEDI AU POSTE DE
TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL**

CONSIDÉRANT les entrevues de sélection effectuées par les membres du comité de sélection et la recommandation du comité transmise verbalement par la directrice générale et le directeur du service régional de génie civil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alain Dugas et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE les membres du Conseil de la MRC de La Matanie autorisent l'embauche de monsieur Zaki Rachedi au poste de technicien en génie civil, que la semaine de travail soit de 32,5 heures en période hivernale (32 semaines) et de 40 heures en période estivale (22 semaines) et que le salaire soit établi, à l'échelon 2 de la classe II, selon la grille salariale de l'année 2014 de la convention collective, soit un taux horaire de 21,76 \$;

QUE monsieur Zaki Rachedi entrera en fonction à compter du 31 mars 2014 et sera assujéti aux dispositions de la convention collective en vigueur, notamment une période de probation de six (6) mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 198-03-14

**SRSI – FIN DE PROBATION ET EMBAUCHE DE MONSIEUR BILLY
TREMBLAY À TITRE DE PRÉVENTIONNISTE**

CONSIDÉRANT l'embauche en date du 26 août 2013 de monsieur Billy Tremblay à titre de préventionniste, poste régulier temps complet à 35 heures/semaine, et la période de probation de six (6) mois devant se terminer le 26 février 2014;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du service régional de sécurité incendie à l'effet de confirmer la réussite de la période de probation de monsieur Billy Tremblay;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE monsieur Billy Tremblay soit confirmé à titre d'employé régulier de la MRC de La Matanie et bénéficie à ce titre de tous les avantages prévus à la convention collective, l'assurance collective et le régime de retraite RRFS-FTQ, et ce à compter de la date de la fin de sa probation, soit le 26 février 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 199-03-14

**SRSI – DÉMISSION DE MONSIEUR BILLY BLAIS – CASERNE DE
LES MÉCHINS**

CONSIDÉRANT la lettre de monsieur Billy Blais, pompier à la caserne de Les Méchins pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie, signifiant sa démission à compter du 6 mars 2014;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alain Dugas et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'accepter la démission de monsieur Billy Blais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 200-03-14

SRSI – DÉMISSION DE MONSIEUR MATHIEU ISABEL – CASERNE DE LES MÉCHINS

CONSIDÉRANT la lettre de monsieur Mathieu Isabel, pompier à la caserne de Les Méchins pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie, signifiant sa démission à compter du 6 mars 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alain Dugas et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'accepter la démission de monsieur Mathieu Isabel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 201-03-14

SRSI – DÉMISSION DE MONSIEUR JAMES L. SAVARD – CASERNE DE LES MÉCHINS

CONSIDÉRANT la lettre de monsieur James L. Savard, pompier à la caserne de Les Méchins pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie, signifiant sa démission à compter du 6 mars 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alain Dugas et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'accepter la démission de monsieur James L. Savard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

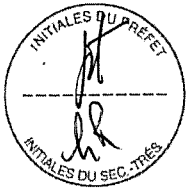
RÉSOLUTION 202-03-14

CONGRÈS ANNUEL DE L'ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC (ACSIQ) DU 17 AU 20 MAI 2014 À MONTRÉAL

CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur Jimmy Marceau, directeur du Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie, à participer au 46^e Congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec qui se tiendra du 17 au 20 mai 2014 à Montréal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur André Morin et résolu à la majorité des municipalités participantes :

D'autoriser monsieur Jimmy Marceau, directeur du Service régional de sécurité incendie, à participer au Congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec qui se tiendra du 17 au 20 mai 2014 à Montréal;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

D'autoriser le paiement des frais d'inscription totalisant 385 \$ plus taxes, et le remboursement des frais d'hébergement, de déplacements et de repas sur présentation d'un rapport de dépenses avec les pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 203-03-14

SRSI – DOSSIER INTACT ASSURANCES – PROPOSITION DE RÈGLEMENT

CONSIDÉRANT le dossier en litige entre la compagnie d'assurances Intact, la municipalité de Sainte-Félicité en lien avec une intervention du SRSI;

CONSIDÉRANT la proposition de règlement du procureur de Intact assurances au montant de 3 000 \$ et la recommandation du procureur d'accepter;

CONSIDÉRANT QUE le règlement pourra éviter les frais de préparation du procès et le déplacement de tous les témoins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'autoriser le versement par la MRC de La Matanie du montant de 3 000 \$, capital, intérêts et frais pour le règlement de la réclamation de Intact Assurances à la municipalité de Sainte-Félicité en lien avec une intervention du service de sécurité incendie dans le cadre d'un accident de voiture;

QUE les documents seront signés par le maire de la municipalité de Sainte-Félicité, monsieur Réginald Desrosiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

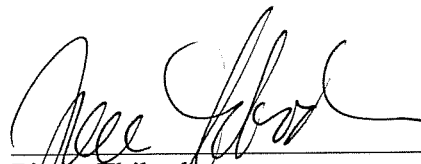
VARIA

- a) « Formation des élus »;
- b) « Liste des employés à jour pour les municipalités ».


RÉSOLUTION 204-03-14

Il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 21 h 55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Pierre Thibodeau
Préfet



Line Ross, M.B.A.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussigné, Pierre Thibodeau, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.



Pierre Thibodeau, préfet